

## **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022**



### **COMMUNE BOURRON MARLOTTE**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

### **Effectifs**

- 34 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
  - > 29 fonctionnaires
  - > 5 contractuels permanents
  - > 0 contractuel non permanent
- Aucun contractuel permanent en CDI



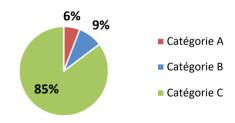
Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et 6 intérimaires

## - Caractéristiques des agents permanents

### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%		24%
Technique	45%	40%	44%
Culturelle		20%	3%
Sportive			
Médico-sociale	7%	20%	9%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	17%	20%	18%
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut

_		■ Homm	nes	Femmes
Fonctionnaires	34%	6		66%
Contractuels	20%			80%
Ensemble	32%	6		68%

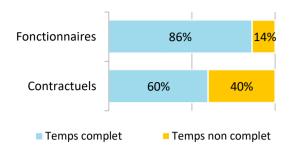
### Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	35%
Adjoints d'animation	18%
Adjoints administratifs	15%
ATSEM	9%
Rédacteurs	6%

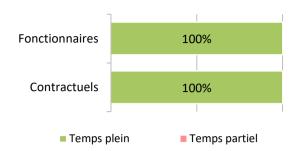
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

### Temps de travail des agents permanents -

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



# Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	23%	50%
Animation	20%	100%

## Pyramide des âges \_\_\_\_\_

### → En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moy	⁄en*	
des agents pe	rmanents	
Fonctionnaires	47,84	— de 50 ans et +
Contractuels	35,50	— ue so ans et +
permanents	33,30	_
Ensemble des	46,03	de 30 à 49 ans
permanents	40,03	
		_
Tranche o	d'âge	de - de 30 ans

## Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## . Équivalent temps plein rémunéré

## 29,68 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

> 27,22 fonctionnaires

> 2,43 contractuels permanents

> 0,03 contractuel non permanent

54 018 heures travaillées rémunérées en 2022

## Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

> Un agent en disponibilité

### Mouvements

En 2022, 5 arrivées d'agents permanents et 5 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 1	Effectif physique au 31/12/2022
34 agents	34 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation de entre le 1er janvier et		
Fonctionnaires	7	-3,3%
Contractuels	7	25,0%
Ensemble	<b>→</b>	0,0%

### Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	80%
Fin de contrats remplacants	20%

### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	60%
Voie de mutation	20%
Arrivées de contractuels	20%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 11 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## - Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

## Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

### - Budget et rémunérations

### → Les charges de personnel représentent 59,07 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 241 966 €	Charges de personnel*	1 324 319 €	$\Rightarrow$	Soit 59,07 % des dépenses de fonctionnement
4 8 8 1 1 1 1					

<sup>\*</sup> Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	920 037 €
Primes et indemnités versées :	158 881 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	14 764 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	7 538 €
Supplément familial de traitement :	11 082 €
Indemnité de résidence :	0€
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S		41 685 €		29 703 €	
Technique	S				28 454 €	S
Culturelle				S		
Sportive						
Médico-sociale					29 508 €	S
Police					S	
Incendie						
Animation			S		27 775 €	S
Toutes filières	S		39 387 €	S	28 921 €	25 019 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# → La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,27 %

# Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

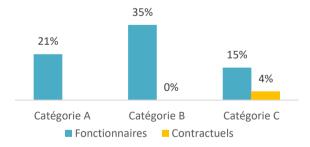
Fonctionnaires	18,24%	
Contractuels sur emplois permanents	3,64%	
Ensemble	17,27%	

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



664 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022

250 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

#### Absences -

- En moyenne, 36,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire
- > En moyenne, 9,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,99%	2,52%	2,93%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,89%	2,52%	8,81%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	9,89%	2,52%	8,81%	
et autre)				

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 50,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### - Accidents du travail

### 5 accidents du travail déclarés au total en 2022

- > 5 accidents du travail pour 34 agents en position d'activité au 31 décembre 2022
- > En moyenne, 24 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## - Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# 1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C
- ⇒ 240 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

# Prévention et risques professionnels

**→** ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

**→** FORMATION

7 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 150 € Coût par jour de formation : 21 €

**→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 3 628 €

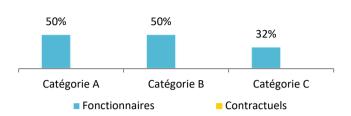
DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

#### **Formation**

→ En 2022, 29,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



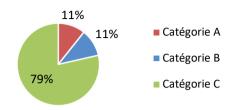
12 525 € ont été consacrés à la formation en 2022

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	99 %
Autres organismes	1 %

28 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

## Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,8 jour par agent

## Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	93%
Autres organismes	7%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- → L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

## Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2023 Version 4